

BTS Métiers de la coiffure

Annexe 6

NOTE AUX CANDIDATS – SESSION 2026

Les calculatrices peuvent être autorisées pour certaines épreuves écrites et pratiques, **sauf mention contraire portée sur le sujet.**

L'utilisation de moyens de communication (téléphones portables, montre connectée, messageries électroniques) est strictement **interdite** ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement.

**Les candidats prendront connaissance de leur convocation aux épreuves pratiques et orales au moment des épreuves écrites.
Un affichage sera réalisé dans chaque centre.**

Pour les épreuves écrites, chaque candidat(e) se munira du matériel suivant :

Compas, rapporteur, règle graduée
Crayons de couleur, feutres
Ciseaux, colle

Aucun signe distinctif ne devra apparaître sur les copies. Pour les épreuves ne comportant que de la rédaction (ex : Français, Langue Vivante ...), une seule couleur d'encre, **noire ou bleue**, sera utilisée. De même sauf nécessité absolue et incontestable, l'usage des majuscules et/ou des signes particuliers pour indiquer notamment des titres et/ou des sous titres sera proscrit.

Pour l'épreuve de techniques professionnelles, chaque candidat devra :

Se présenter en tenue professionnelle (tenue correcte, soignée, **NOIRE sans marque distinctive**), accompagné(e) d'un modèle masculin ou féminin **âgé de 18 ans et plus**, sur lequel il sera demandé de réaliser, selon le sujet de l'épreuve, différentes techniques de coloration ou de forme (mèches, voiles, coloration, forme, lissage...) figurant au programme du Brevet de Technicien Supérieur.

Il en résulte que le modèle devra se présenter :

- 1) en vue de changer de couleur ou de forme des cheveux ;
 - 2) pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu et dont la chevelure sera d'une longueur conseillée de 15 à 20 cm, naturelle ou colorée ;
 - 3) les cheveux n'ayant subi aucune coloration métallique ;
 - 4) avec une chevelure permettant tout type de technique imposé par l'examen sur tête entière ou partielle
- Le candidat est tenu de s'assurer de la disponibilité de son modèle à la date imposée et de prévoir le cas échéant un remplaçant.**

Pendant les temps d'attente, les échanges entre les candidats et les modèles se limiteront au minimum indispensable.

NB : Ne peuvent servir de modèle :

- Les femmes enceintes
- Les personnes issues de secteur de la coiffure

Le non-respect de ces consignes entraîne une pénalisation.

Apporter :

1) Les produits suivants

- Shampoing pré forme
- Shampoing post coloration
- Soin avec ou sans rinçage
- Produits de coloration ton sur ton et d'oxydation (+ foncée ou + claire que la chevelure du modèle), reflets chauds (dont cuivré) et froids et coloration type « magma Wella » ou « majicontrast de L'Oréal » (ou autre produit similaire) et produit de coloration semi permanente flashy et matériel associé
- Crème contour (protection peau), détachant peau
- Kit de permanente, enrouleurs (moyen et gros) et matériel associé
- Kit de lissage thiolé ou alcalin et matériel associé
- Produits de construction
- Produits de finition

2) Têtes implantées

- Tête à chevelure raide, longueurs supérieures à 15cm.
- Tête à chevelure frisée, longueurs supérieures à 15cm.
- **Ou** une tête avec un côté frisé et un côté raide.

3) L'outillage et les fournitures nécessaires suivants

- Peignes : démêloir, à queue, de coupe (droit), fourchette
- Brosses : pneumatique, ronde (diamètre adaptée à la chevelure)
- Séchoir à main et tout autre matériel nécessaire au coiffage.
- Ciseaux et/ou tondeuses et/ ou rasoir(s)
- Bols, pinceaux, doseurs, shaker, minuteur, papiers et palette à mèches
- 1 vaporisateur
- 1 balance électronique

4) Le linge, de couleur noire et sans marque distinctive, nécessaire à la protection du modèle :

- Peignoir
- Serviettes
- Gants
- Tabliers
- Lingettes désinfectantes
- Coton
- Papier aluminium
- Film transparent,
- Essuie main.

5) L'attestation modèle (annexe 7).

**Chaque produit devra être identifié par un étiquetage du récipient.
Aucun produit courant ne sera fourni.
L'aménagement du poste de travail devra se limiter à l'essentiel et ne pas être personnalisé par le candidat.**

Toutes les directives énoncées dans ce document sont impératives.